

PROGRAMME DE PROMOTION DU COMMERCE SUD-SUD

NIGER

**EXPANSION DU COMMERCE INTRA- ET INTER-
REGIONAL ENTRE LES PAYS DE LA CEMAC ET DE
L'UEMOA**

**Etude de l'offre et de la demande sur les textiles et
l'habillement**

Septembre 2003

**Madame Bala Mariama
Monsieur Maliki Barhouni
Cabinet AUDEC-SARL**

Les appellations employées dans ce document et la présentation des données qui y figurent n'impliquent, de la part du Centre du commerce international CNUCED/OMC (CCI), aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Bien qu'une attention toute particulière ait été portée pour la compilation des données, le CCI n'est pas responsable des erreurs qu'il pourrait contenir.

**Le présent rapport n'a fait l'objet d'aucune modification de la part des services d'édition
du Centre du commerce international CNUCED/OMC (CCI)**

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION GENERALE	1
------------------------------	----------

PREMIERE PARTIE : ANALYSE DE L'OFFRE

I. INTRODUCTION	3
II. RESUME DES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	5
III. STRUCTURE DE LA BRANCHE D'ACTIVITE CONCERNEE	6
A. Capacité et production	7
B. Facteurs de production	8
C. Normes de qualité	9
D. Recherche & développement	10
E. Demande intérieure	10
IV. PROFIL EXPORTATEUR DU SECTEUR	12
A. Volume et direction des exportations	12
B. Politiques d'exportation et mesures d'encouragement dans ce domaine	13
C. Circuits d'exportation	15
D. Expédition	15
E. Conditionnement	15
F. Financement et crédit à l'exportation	16
G. Promotion commerciale	16
H. Conclusion et recommandations	18

DEUXIEME PARTIE : ANALYSE DE LA DEMANDE

I. INTRODUCTION	19
II. RESUME DES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	19

III. PROFIL IMPORTATEUR DU SECTEUR	20
A. Taille du marché	20
1. Examen de la branche d'activité nationale	20
2. Analyse des importations	22
3. Consommation apparente	23
B. Caractéristiques du marché	24
1. Préférences des consommateurs	24
2. Segmentation du marché	24
3. Exigences des importateurs et conditions d'acceptation du produit	25
C. Politique et procédures d'importation	25
1. Règles et dispositions régissant les importations	25
2. Droits à l'importation	26
3. Documents nécessaires à l'importation	27
4. Aspects financiers et autres particularités à l'importation	27
5. Politique et procédures d'importation	28
6. Marchés publics : nature d'importations, modalités et mécanismes appliqués par les pouvoirs publics et les entreprises du secteur public	29
D. Circuits d'importation	29
E. Concurrence	30
F. Conditionnement	31
G. Prix	32
H. Pratiques commerciales	33
I. Promotion des ventes	33
J. Perspectives du marché	33
CONCLUSION GENERALE	35

TABLEAUX

Tableau 1 : Evolution des produits textiles à l'exportation de 1997 à 2001	12
Tableau 2 : Evolution de la production de coton graine de 1997 à 2002	20
Tableau 3: Evolution en valeur de la production de coton fibre des deux unités industrielles de 1998 à 2000	21
Tableau 4 : Evolution de la production nationale de fils teints et tissus (écru, imprimés et teints) de 1998 à 2000	21
Tableau 5 : Evolution des produits concernés entre 1998 et 2001	23

ANNEXES

Annexe 1 : Profils des entreprises	37
------------------------------------	----

ABREVIATIONS

AFN	Association des femmes du Niger
BCEAO	Banque centrale des états de l'Afrique de l'ouest
BRANIGER	Société des brasseries et boissons gazeuses du Niger
CCAIAAN	Chambre de commerce, d'agriculture, d'industrie et d'artisanat du Niger
CCI	Centre du commerce international CNUCED/OMC
CEDEAO	Communauté économique des états de l'Afrique de l'ouest
CEMAC	Communauté économique de l'Afrique centrale
CFA	Communauté financière africaine
CFAO	Compagnie française de l'Afrique de l'ouest
CFDT	Compagnie française de textiles
CFE	Centre de formalités des entreprises
CNCE	Centre nigérien des utilisateurs de transports publics
CNPG	Centre nigérien de perfectionnement en gestion
CNUCI	China – Niger United Cotton Industry
COMINAK	Compagnie minière d'Akouta
CPI	Centre de promotion des investissements
CTD	Commerce Trading Distribution
DSCN	Direction de la statistique et des comptes nationaux
ENITEX	Entreprise nigérienne de textile
FIMA	Festival de la mode africaine
FCFA	Franc de la communauté financière africaine
GATT	Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce
OMC	Organisation mondiale du commerce
ONAHA	Office national des aménagements hydro-agricoles
ONPPC	Office national des produits pharmaceutiques et chimiques
RGP/H	Recensement général de la population et de l'habitat
SNC	Société cotonnière du Niger
SOMAÏR	Société minière de l'Aïr
SONITEXTIL	Société nigérienne de textiles
TEC	Tarif extérieur commun
UEMOA	Union économique et monétaire ouest africaine

INTRODUCTION GENERALE

Le Centre du commerce national (CCI) CNUCE/OMC et l'Agence intergouvernementale de la francophonie (AIF) ont mis en place, pour le biennium 2002-2003, ce en partenariat avec la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) et l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA), un projet conjoint qui vise l'expansion du commerce intra- et inter-régional entre les états membres des deux organisations africaines (CEMAC et UEMOA).

Dans cette optique, une rencontre acheteurs/vendeurs sur les textiles et l'habillement sera organisée en novembre 2003 à Douala au Cameroun. C'est dans ce contexte que le CCI a initié une étude de l'offre et de la demande sur les textiles et l'habillement au Niger.

Cette étude a pour objectif d'analyser les caractéristiques du marché nigérien du textile et de l'habillement, d'identifier les entreprises fournisseurs potentiels des produits considérés en vue de leur participation à la rencontre de Douala. Par ailleurs, l'étude fournira les informations nécessaires au bon déroulement de la rencontre en mettant l'accent sur :

- La structure du marché ;
- Les conditions d'accès à ce marché ;
- Le potentiel d'accroissement de la demande.

Pour ce faire, la présente étude se fera en deux parties :

- L'analyse de l'offre du textile et de l'habillement au Niger ;
- L'analyse de la demande du textile et de l'habillement au Niger.

PREMIERE PARTIE : ANALYSE DE L'OFFRE

I. INTRODUCTION

Le Niger est un pays d'une superficie de 1 267 000 km². Il se caractérise par son étendue et son enclavement. Il s'étend d'est en ouest sur plus de 2 000 km et du nord au sud sur 1 500 km. Le pays est situé à plus de 800 km du port le plus proche (port de Cotonou au Bénin).

La population du Niger est estimée à 10 790 352 habitants selon les résultats provisoires du Recensement général de la population et de l'habitat de 2001. Cette population est à plus de 80 % rurale et connaît une urbanisation rapide.

Le secteur rural (agriculture et élevage notamment) occupe 80 % de la population active et procure 45 à 60 % du PIB selon les années.

La production agricole du Niger est dominée à plus de 90 % par les céréales (mil, sorgho). Les produits de rente (niébé, coton, souchet, sésame, gomme arabique, oignon, etc.) se développent de plus en plus.

La relance de la culture du coton, à l'instar de celle du secteur rural, a constitué une priorité du Programme de relance économique initié par le gouvernement dans le cadre de la loi n°97-024 du 8 juillet 1997.

L'objectif de ce programme est d'aboutir à une croissance de la production agricole dans le cadre d'un marché libre et d'une gestion plus rationnelle du potentiel productif.

Dans le cadre de la Stratégie de la réduction de la pauvreté (SRP), cette priorité a été de nouveau affirmée.

Le coton, de par les potentialités de production disponibles, les possibilités de son utilisation localement ou de son exportation, offre plusieurs perspectives d'amélioration de la balance commerciale et des revenus des populations. En effet, le coton est présent au Niger depuis très longtemps puisqu'il a toujours été la matière première principale pour la confection des habits pour la population. Ce produit est intimement lié aux us et coutumes : fibres ou vêtements indispensables à certains rituels, vêtements constituant le trousseau des jeunes mariés.

Au Niger, le coton est utilisé comme matière première dans la production industrielle par l'ENITEX et artisanale.

La production cotonnière en 2002 était de 5 373 tonnes. Elle se fait en irriguée, en pluviale ou en décrue dans les départements de Tahoua, Dosso et Maradi.

La production cotonnière est soutenue par deux sociétés (Société cotonnière du Niger et CNUCI).

La présente étude a pour objectif d'analyser l'offre et la demande sur le textile et l'habillement au Niger.

Pour la réalisation de cette étude, l'approche méthodologique retenue est la suivante :

- La recherche documentaire destinée à capitaliser les informations et les données pertinentes existantes ;
- La rencontre avec les différents intervenants (entreprises, structures d'appuis, administration publique).

Les rencontres avec ces différents intervenants, notamment les entreprises, ont permis de mieux cerner leurs préoccupations et leurs activités. Elles ont été l'occasion de les sensibiliser pour participer au forum acheteurs/vendeurs sur les textiles et l'habillement organisé par le CCI à Douala (Cameroun) en novembre 2003.

Ces rencontres ont été l'occasion de discuter de plusieurs aspects : conditions de production (capacité, facteurs de production), profil exportateur et importateur du secteur, etc.

A travers cette étude, le Centre du commerce international (CCI) CNUCED/OMC a souhaité préparer la rencontre acheteurs/vendeurs de Douala en vue de l'expansion du commerce intra- et inter-régional sur le textile et l'habillement entre les états membres de la CEMAC et de l'UEMOA.

Compte tenu des objectifs de l'étude (analyse de l'offre et de la demande), les principaux axes retenus sont les suivants :

- Structure de la branche d'activité concernée ;
- Profil exportateur/importateur du secteur ;
- Recommandations.

II. RESUME DES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Au terme de l'étude de l'offre du textile/habillement, il ressort que le secteur reste confronté à quelques difficultés, à savoir :

- L'insuffisance de la production de coton graine ;
- L'exportation frauduleuse du produit ;
- La vétusté des machines des unités d'égrenage ;
- L'importation massive et frauduleuse de textile, notamment en provenance du Nigeria ;
- La prédominance de l'informel dans le secteur ;
- Les coûts élevés de certains facteurs de production (hydrocarbures, transport, etc.) ;
- L'enclavement du pays ;
- La non-adhésion des acteurs à la démarche qualité ISO.

En dépit de ces contraintes, le Niger dispose de certains atouts, notamment sur le textile. En effet, l'ENITEX, principal producteur de textile au Niger, fournit des efforts pour affronter la concurrence sur les marchés de la sous-région où son produit est apprécié.

De plus, la production de coton est appelée à se développer du fait de l'attention portée sur ce produit par les deux sociétés de commercialisation et d'égrenage.

Par ailleurs, on note de plus en plus le développement de foyers de couture, notamment dans les centres urbains.

Pour soutenir les efforts des acteurs, l'accent sera mis sur :

- La définition d'une politique de production du coton ;
- La pratique de prix au producteur rémunérateur afin d'inciter la production ;
- La lutte contre la fraude et la concurrence déloyale ;
- Le développement de la recherche en amont et en aval ;
- La réduction des coûts de certains facteurs de production à travers l'allègement de certaines taxes à l'importation des intrants ;
- L'amélioration de la compétitivité de nos textiles ;
- L'adhésion des acteurs à la démarche qualité.

III. STRUCTURE DE LA BRANCHE D'ACTIVITE CONCERNEE

L'inventaire des intervenants dans le secteur textile fait apparaître plusieurs opérateurs économiques. Ces intervenants opèrent pour la plupart dans l'informel. On dénombre six entreprises du formel :

- Entreprise nigérienne de textiles (ENITEX) ;
- CFAO – NIGER ;
- Société cotonnière du Niger (SCN) ;
- China Niger United Cotton (CNUCI) ;
- CTD textiles distribution Niger–SARL ;
- NIGER – AFRIQUE.

A l'exception de la CNUCI, toutes ces entreprises ont leur siège à Niamey avec, pour certaines, des représentations à l'intérieur du pays. Ainsi, la Société cotonnière du Niger a son usine d'égrenage à Madaoua (environ 505 km de Niamey). Cette usine est l'héritage de la Compagnie française de textiles (CFDT). La SCN collecte la production de coton de la région de Tahoua pour sa transformation en coton fibre, en vue de son exportation. La SCN livre les semences de coton aux producteurs qui en retour devraient lui livrer l'intégralité de leur production. Mais plusieurs producteurs écoulent leur production au Nigeria.

La CNUCI a son siège à Gaya (environ 288 km de Niamey) vers la frontière du Bénin. L'usine de la société est située dans la même localité où elle encadre les producteurs de coton de la zone. L'intégralité du coton fibre de la CNUCI est cédée à l'ENITEX qui produit des textiles.

L'ENITEX est la seule unité industrielle de fabrication de textile au Niger. Elle dispose de distributeurs agréés au Niger et à l'étranger (Nigeria, Côte d'Ivoire, Bénin, Togo et Burkina Faso).

Les autres entreprises formelles intervenant dans le secteur se contentent d'importer, de distribuer et/ou de réexporter le produit.

Les acteurs du textile et de l'habillement opérant dans l'informel sont nombreux et diversifiés. Ce sont pour la plupart des commerçants importateurs de tissus, de pagnes et de friperies. Ils sont localisés à travers tout le pays. Il est difficile de cerner leurs activités en raison du manque de statistiques.

Enfin, il est à noter l'existence de quelques foyers de fabrication artisanale de tissus en coton. C'est le cas des foyers Zeïnabou, chez madame Marcel, Foyer AFN, etc. Ces foyers vendent leurs produits à l'intérieur du pays et à l'étranger à l'occasion des foires et expositions.

A. Capacité et production

La capacité de production du textile et de l'habillement au Niger est difficile à cerner en raison de la prédominance du secteur informel qui ne tient pas de comptabilité et de manque de statistiques.

Pour ce qui est de l'ENITEX, principal producteur de textile, sa capacité de production est de 800 000 mètres par mois. La production moyenne tourne actuellement autour de 650 000 mètres par mois. Le cumul de produits fabriqués par l'ENITEX est de 5 208 529 000 mètres de fancy, 5 208 519 000 mètres de Guinée et 5 204 200 000 mètres de fils. La production de l'ENITEX reste liée à deux facteurs : la matière première et la concurrence déloyale.

La principale matière première utilisée est le coton fibre. Malgré l'encadrement et les facilités accordés aux producteurs par la CNUCI, la production reste insuffisante. Souvent les producteurs exportent leur coton graine vers le Nigeria, si les prix sont plus intéressants dans ce pays. La situation de l'ENITEX est aggravée par l'entrée frauduleuse de pagnes en provenance du Nigeria avec pour conséquence la mévente du produit par ENITEX. D'où la nécessité de mettre un accent particulier sur la lutte contre la fraude sous toutes ses formes.

La capacité de l'usine d'égrenage de la CNUCI est de 40 000 tonnes. Mais, celle-ci n'est jamais atteinte en raison des problèmes évoqués ci-dessus.

Dans la région de Tahoua, la Société cotonnière du Niger fait également face à l'insuffisance de la production et à la sortie frauduleuse du coton graine en direction du Nigeria. En effet, l'usine d'égrenage de Madaoua, d'une capacité de 20 000 tonnes, fonctionne en dessous de la moitié de celle-ci.

Le coton fibre produit par la SCN est entièrement expédié à la « société mère » (Société Aiglon-SA) à Genève (Suisse). Celle-ci se charge de l'écoulement de la production. En 2002, la SCN a expédié à Aiglon 5 641 balles de fibres de coton toutes catégories confondues pour un poids total de 1 070 845 tonnes. A la date du 13 juin 2003, la SCN a produit 1 372 balles de coton fibre pour un poids de 264,9 tonnes.

A l'insuffisance de la matière première s'ajoutent la vétusté et l'obsolescence des machines de l'usine de Madaoua. Mais, du fait que l'usine ne fonctionne pas à sa capacité réelle, les dirigeants de la société n'envisagent pas un renouvellement des machines. L'accent est plutôt mis sur leur entretien.

Pour ce qui est des foyers, la capacité de production dépend de plusieurs facteurs, notamment la disponibilité de la main-d'œuvre et de la matière première. C'est ainsi que le foyer Zeïnabou affirme fabriquer 300 habits par mois, soit 3 600 habits par an.

Les différents foyers font en général face au problème d'équipements. C'est à ce niveau que les responsables rencontrés demandent une assistance.

B. Facteurs de production

Des différents acteurs de la filière textile et habillement, trois sociétés utilisent des équipements modernes : l'ENITEX, la CNUCI et la SCN.

Bien que vétustes, les équipements donnent satisfaction aux dirigeants.

En raison de l'insuffisance de la production de coton graine et de la mévente des textiles, les équipements sont sous-utilisés. Cependant, ils sont régulièrement entretenus par du personnel qualifié et expérimenté.

L'ENITEX emploie environ 800 agents à la fin du mois d'août 2003. Ce personnel a été pour l'essentiel repris par l'ENITEX à la suite de la privatisation de la SONITEXTIL (Société nigérienne de textiles). On note la présence des expatriés chinois (actionnaires majoritaires) parmi ce personnel.

Au niveau de la CNUCI, une dizaine de personnes encadrent les producteurs.

Enfin, la SCN emploie soixante-trois agents, dont trente-trois sont chargés de l'encadrement des producteurs de coton graine.

Pour les entreprises concernées, le coût de l'énergie constitue aussi une contrainte majeure. En effet, le Niger est un importateur d'hydrocarbures. Les prix des hydrocarbures sont révisés mensuellement. Pour le mois d'octobre 2003, les prix de vente au détail à la pompe sont :

- Essence super : 518 francs CFA/libre ;
- Essence ordinaire : 434 francs CFA/libre ;
- Gas-oil : 338 francs CFA/libre ;
- Pétrole : 240 francs CFA/libre.

L'enclavement du pays rend les coûts de transport élevés. Le port le plus proche (Cotonou au Bénin) est à 800 km. Par ailleurs, l'on signale différentes tracasseries administratives lors du transport, ce qui rend peu compétitifs nos textiles à l'exportation.

Les produits des autres entreprises du secteur formel (CFAO-NIGER, NIGER-AFRIQUE, CTD-NIGER) sont constitués par les importations.

Les foyers sont pour la plupart des entreprises familiales. Elles s'approvisionnent en intrants (coton) sur le marché local ou à travers les importations de fils. En général, leurs besoins en intrants ne sont pas énormes. De plus, le personnel est constitué des membres de la famille ou des stagiaires qui désirent apprendre le métier.

Les importateurs nets de textile et habillement du secteur informel sont également des entreprises purement familiales. Elles emploient strictement les membres de la famille qui ne sont en général pas rémunérés. Ce genre d'entreprises ne tient pas de comptabilité.

De manière générale, les problèmes d'approvisionnement en matières premières se posent aux entreprises du textile au Niger. La production nationale du coton reste insuffisante pour les besoins des différentes unités industrielles.

Les coûts d'énergie et de transport constituent un pourcentage non négligeable dans la formation du prix de revient des industries du textile. A cela, il faut ajouter des tracasseries administratives lors du transport.

Malgré les avantages qu'offre le code des investissements, ces industries rencontrent des difficultés pour leur approvisionnement en matières premières.

De ce fait, il serait souhaitable d'envisager une politique d'incitation à la production du coton.

Aussi, l'état doit-il alléger les coûts de production élevés des industries à travers des mesures particulières sur leurs importations d'intrants (hydrocarbures, pièces détachées, etc.) ce qui permettra de préserver les emplois dans ces entreprises et d'améliorer la compétitivité de nos produits.

C. Normes de qualité

Trois entreprises (ENITEX, CNUCI et SCN) disposent de leurs propres normes de qualité de classement. Ainsi, pour le coton graine, on distingue trois catégories (1^{er} choix, 2^e choix et 3^e choix). Les prix d'achat aux producteurs varient selon la catégorie.

Pour la fibre de coton, la SCN dispose de la classification suivante :

- 1^{er} choix LAZA 1" 3/32 – MIDA ;
- 2^e choix MASA 1" 3/32 – MIFA ;
- 3^e choix MASA 1" 1/16 – MOFA ;
- 4^e choix GALA 1" 1/16 – MOMA.

Il s'agit d'un classement propre à cette entreprise.

L'ENITEX met l'accent sur la qualité du produit tout en tenant compte du revenu de sa clientèle.

Au total, aucune unité de production n'est pour l'instant engagée dans une procédure de certification ISO (organisation internationale de normalisation).

Cependant, dans le cadre de la mise en œuvre du programme qualité de l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA), il est prévu d'accompagner 6 à 8 entreprises industrielles, commerciales ou de prestations de services au Niger dans la démarche qualité ISO 2000 et ou vers la certification ISO 9001 – 2000.

Dans ce cadre, la manifestation d'intérêt à participer à ce programme a été transmise aux entreprises concernées.

Il est évident, de nos jours, que la qualité est devenue un passeport pour le marché international. De ce fait, nous exhortons les entreprises du textile à adhérer à la démarche qualité.

D. Recherche & développement

Le cotonnier étant une des cultures les plus attaquées par les parasites, la recherche doit être continue.

En effet, la CNUCI, la SCN et l'ONAHA disposent d'agronomes qui suivent la production en vue de son développement (rendement, lutte contre les parasites, amélioration des variétés, etc.). L'ONAHA (Office national des aménagements hydro-agricoles) conduit des essais agronomiques dans le secteur cotonnier : densités et dates de semis, adaptation de nouvelles variétés aux conditions écologiques, fertilisation, etc.

Du reste, pour développer la filière textile et habillement au Niger, l'Etat doit agir en amont (production du coton) par :

- La définition d'une politique de production du coton ;
- L'introduction de la culture cotonnière dans de nouvelles zones afin d'accroître sensiblement le niveau de la production nationale ;
- L'adoption d'un système de crédits de campagne en vue de faciliter l'approvisionnement en intrants ;
- La pratique de prix au producteur rémunérateur ;
- Le renforcement de l'encadrement et l'incitation des producteurs à appliquer les thèmes techniques afin d'accroître leur productivité ;
- La production et la multiplication des variétés adaptées à la demande.

Sur le plan de la commercialisation, il faudra lutter contre la fuite de la production par l'application effective des dispositions réglementaires existantes.

E. Demande intérieure

Selon les résultats provisoires du Recensement général de la population et de l'habitat (RGP/H) de 2001, le Niger compte 10 790 352 d'habitants. La demande intérieure du textile et habillement concerne cette population. Elle est difficile à cerner en raison de l'absence de statistiques dans le domaine et la prédominance du secteur informel. Cependant, selon une enquête réalisée en 1990, la consommation en textile des ménages s'élève à plus de 4 milliards de francs CFA.

Toutefois, au vu de la production nationale des tissus et des importations de textiles et de vêtements, l'on peut aisément affirmer que la demande intérieure dépasse largement la valeur de 4 milliards de francs CFA par an.

Par ailleurs, l'on note une importante entrée frauduleuse de textile (pagnes), notamment en provenance du Nigeria.

La demande intérieure est élevée après les récoltes des produits agricoles (octobre, novembre et décembre) et à l'occasion des fêtes musulmanes (Ramadan et Tabaski).

IV. PROFIL EXPORTATEUR DU SECTEUR

Le profil exportateur du secteur sera analysé à travers les exportations, leurs circuits, le conditionnement, le financement et la promotion commerciale.

A. Volume et direction des exportations

Le secteur connaît une lente évolution et sa performance dans les différents marchés reste timide. Cependant, en ce qui concerne les tissus imprégnés (les pagnes), des efforts ont été entrepris par l'ENITEX pour affronter la concurrence sur ces marchés.

Le tableau ci-après fait ressortir l'évolution des produits textiles à l'exportation de 1997 à 2001.

Tableau 1 : Evolution des produits textiles à l'exportation de 1997 à 2001

Années Produits	1997		1998		1999		2000		2001	
	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur
52. Coton	1947	450	1108	307	2213	714	1672	677	1242	621
56. Tissus spéciaux	-	-	2	4	-	-	2	3	1	1
59. Tissus imprégnés (pagnes)	-	-	3	17	40	235	67	220	65	342
61. Vêtements et accessoires du vêtement	4	17	1	4	-	-	1	1	1	1
62. Autres vêtements	3	11	19	30	5	9	15	29	4	29
63. Friperies, drilles et chiffons	20	47	38	25	250	46	143	55	36	30

Source : Direction de la statistique et des comptes nationaux (DSCN) ; valeur en millions de francs CFA, quantité en tonnes

Il ressort de ce tableau les éléments ci-après :

- Le coton est exporté pour l'essentiel vers le Nigeria. De 1997 à 2001, la quantité a évolué en dents de scie de même que la valeur qui, apparemment, suit l'évolution des quantités. En effet, plus la quantité exportée est importante plus la valeur est élevée ;
- La quantité de coton égrené en direction des pays de l'UEMOA a évolué comme suit : 108 tonnes en 1998 et 798 tonnes en 2000 pour des valeurs respectivement de 22 000 000 francs CFA et 176 000 000 francs CFA en 2000. Toutes ces quantités ont été exportées en direction du Bénin ;
- Les tissus spéciaux sont exportés en faible quantité et leur valeur est moins importante ;

- Les tissus imprégnés (il s'agit des pagnes qui sont exportés au Nigeria, dans les pays membres de l'UEMOA). La quantité exportée a augmenté de 1998 à 2001 en passant de trois tonnes en 1998 à 65 tonnes en 2001, soit un taux d'accroissement de 20,7 %. Il en est de même de la valeur qui passe de 17 millions en 1998 à 342 millions en 2001 ;
- Vêtements et accessoires de vêtements : les quantités exportées sont faibles et stagnantes (une tonne sur toute la période 1998 à 2001) ;
- Autres vêtements : la quantité exportée évolue en dents de scie ; la valeur reste cependant presque constante ;
- Les friperies, drilles et chiffons : la quantité exportée évolue aussi en dents de scie ; la valeur demeure très fluctuante ; phénomène qui peut être expliqué par le comportement de la naira (monnaie nigériane) où l'essentiel des exportations y est destiné.

Il est important de noter que l'essentiel des produits textiles à l'exportation est destiné au Nigeria ; de ce fait, ces produits sont très sensibles à la fluctuation de la naira (friperies).

Le secteur reste promoteur et, dans les prochaines années, les exportations peuvent connaître un accroissement significatif. A cet effet, des actions doivent être entreprises par les différents acteurs pour relever le défi lié à l'intégration sous-régionale et régionale d'une part, et surtout pouvoir y faire face à la concurrence liée à l'intégration du Niger au système commercial multilatéral.

B. Politiques d'exportation et mesures d'encouragement dans ce domaine

La politique commerciale dans le domaine des exportations est marquée par la libre entreprise et la promotion du secteur privé. En effet, depuis le début des années 1980, l'état du Niger a entrepris un processus de libéralisation de son économie en se désengageant du système commercial marchand. Au terme du décret n°90-146/PRN/MPE du 10 juillet 1990, les opérations d'exportation et de réexportation sont libres. Cependant, au regard des dispositions de l'article 7 de ce décret, le Ministre chargé du commerce peut édicter des mesures spécifiques destinées à réglementer l'exportation ou la réexportation de certaines catégories de marchandises.

Ce décret a aboli le système des licences et les restrictions non tarifaires à l'exportation. Il a été mis en place un guichet unique de formalités de toutes les opérations du Commerce extérieur par arrêté n°028 du 16 août 1990 du Ministère chargé du commerce.

Les procédures d'exportation des produits textiles sont les mêmes que celles des autres produits. Il s'agit de la levée des feuillets d'enregistrement statistique auprès du guichet unique qui est situé au niveau de la Chambre de commerce, d'agriculture, d'industrie et d'artisanat du Niger (CCAIAN) qui est une structure privée sous la tutelle du Ministère du commerce et de la promotion du secteur privé. Les conditions exigées pour bénéficier du feuillet sont :

- L'inscription au registre du Commerce en qualité d'importateur et/ou exportateur ;
- L'acquittement de la cotisation de la CCAIAN (100 000 francs CFA pour les personnes physiques, 300 000 francs CFA pour les SARL et 600 000 francs CFA pour les sociétés anonymes) ;
- L'acquittement de la cotisation du CNUT (30 000 francs CFA pour les personnes physiques et 55 000 francs CFA pour les personnes morales) ;
- La détention de la patente de l'année en cours (environ 435 000 francs CFA pour les personnes physiques) ;
- La détention d'une attestation du Numéro d'identification fiscale (NIF) délivrée par la Direction générale des impôts ;
- L'autorisation d'exercice pour les étrangers (délivrée par le ministère chargé du Commerce) ;
- L'acquittement de la patente de l'année en cours (environ 435 000 francs CFA pour les personnes physiques).

En matière fiscale, aucun droit de douane n'est perçu sur les exportations. Une redevance statistique au taux de 1 % depuis l'entrée en vigueur du Tarif extérieur commun (TEC) de l'UEMOA en janvier 2000 devra être prélevée. Au Niger, le taux de cette redevance est de 3 %.

Il faut noter que toutes les marchandises à l'exportation doivent faire l'objet d'une déclaration au détail écrite, permettant de leur attribuer un régime douanier.

En matière de réglementation de changes, il est consacré la liberté des mouvements des capitaux au terme des dispositions de l'article 6 du règlement n°09/98/CM/UEMOA du 20 décembre 1998 relatif aux relations financières extérieures des Etats membres de l'UEMOA.

En outre, les produits de l'ENITEX, étant des produits industriels agréés, circulent sans droit au sein de l'UEMOA.

Les mesures d'encouragement à l'exportation prises par le gouvernement sont salutaires. En effet, aucune contrainte majeure ne pèse sur les exportations hormis la redevance statistique qui est de 3 % au lieu de 1 %. Cela pourra s'expliquer par des raisons de politique budgétaire ; elle est conjoncturelle.

C. Circuits d'exportation

La commercialisation du coton est assurée par la Société cotonnière du Niger (SNC) qui assure la commercialisation du coton dont le circuit est le suivant : producteur – SNC/usine d'égrenage Madaoua – Société Aiglon-acheteurs.

A partir de 1999, la CNUCI est intervenue dans ce secteur avec la production, la commercialisation et l'égrenage du coton graine. Le circuit pour la CNUCI se présente comme suit : producteur – CNUCI – ENITEX.

Pour les autres produits textiles à l'exportation, le circuit est composé de clients qui assurent l'écoulement sur le marché d'exportation. Le producteur expédie les produits à la suite des commandes émanant de ses clients. L'ENITEX utilise ce circuit.

D. Expédition

L'essentiel des exportations se fait en direction du Nigeria et les pays de l'UEMOA.

La route et le rail constituent les modes de transport les plus régulièrement utilisés. Les tarifs des transports sont libres. De ce fait, le coût de transport dépend de la force de négociation de l'exportateur. Cependant, la puissance du syndicat des transporteurs ne laisse qu'une marge étroite de négociation entre les transporteurs et leurs clients. L'enclavement du pays constitue aussi une contrainte pour le transport ; ces facteurs rendent le coût de transport élevé pouvant quelque fois représenter plus de 15 % de la valeur totale de la marchandise exportée. Il faut retenir les coûts suivants par tonne et par kilomètre :

- Transport route (t/km) 50,1 francs CFA ;
- Transport rail (t/km) 31,38 francs CFA.

E. Conditionnement

On distingue les modes de conditionnement ci-après :

- Pour le coton : balle de 170 à 230 kg ;
- Pour les tissus imprimés : balle de 33 kg pour le roder fil ; balle de 750 kg pour le Guinée ; balle de 50 pièces de 12 yards pour les imprimés.

Les matériaux utilisés sont constitués de toile en polypropylène-ficelle en polypropylène-lien quick-link pour le coton et de toile PP, film PE pour les tissus imprimés.

Ces matériaux sont disponibles et de bonne qualité. Ils proviennent du Burkina Faso, du Nigeria, de la Côte d'Ivoire, etc. Leurs coûts sont abordables.

F. Financement et crédit à l'exportation

Le financement constitue une entrave majeure pour le développement des exportations. En effet, l'exportateur du textile est soumis aux règles générales d'octroi de crédits bancaires dont les conditionnalités sont très contraignantes (taux d'intérêt 14 à 15 %; TVA 19 %; la garantie doit couvrir 100 % du montant de financement demandé). Certes, l'Etat négocie des lignes de crédit mais leur utilisation est aussi complexe que le processus d'obtention d'un crédit bancaire ordinaire.

Cette situation peut être améliorée. Pour ce faire, les structures concernées doivent s'organiser en devenant des structures modernes de production capables de mettre sur le marché des produits de qualité très concurrentiels. C'est généralement la nature du produit et la crédibilité de la structure qui poussent les banques à exiger des garanties substantielles.

Les institutions bancaires doivent aussi assouplir leurs conditions d'octroi de crédits afin de contribuer au développement des exportations.

G. Promotion commerciale

De façon générale, la promotion du Commerce extérieur est assurée principalement par le Ministère du commerce et de la promotion du secteur privé, la Chambre de commerce d'agriculture, d'industrie et d'artisanat du Niger (CCAIAN) à laquelle est rattaché le Département de la promotion des échanges et le Conseil nigérien des utilisateurs de transports publics. En cas de besoin, il est fait appel à d'autres institutions et structures intervenant dans le secteur.

Le Ministère du commerce et de la promotion du secteur privé exerce entre autres les attributions suivantes :

- Le développement du commerce et de la promotion du secteur privé ;
- La conception, l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques, plans et programmes dans les secteurs du commerce et de la promotion du secteur privé ;
- L'élaboration, la mise en œuvre et le contrôle de l'application de la législation et de la réglementation relatives au commerce et à la promotion du secteur privé ;
- Le développement des échanges commerciaux et l'harmonisation des relations commerciales aux niveaux régional et international.

La Chambre de commerce, d'agriculture, d'industrie et d'artisanat du Niger a entre autres missions :

- La représentation des intérêts de ses membres auprès des pouvoirs publics ;
- L'encadrement, l'information, la formation et la sensibilisation de ses membres ;
- L'appui à la création des associations professionnelles, groupements et syndicats ;
- La tenue d'un fichier des entreprises commerciales, agricoles, industrielles et artisanales pouvant être consulté par les opérateurs économiques.

La Chambre de commerce, d'agriculture, d'industrie et d'artisanat du Niger dispose des établissements spécialisés ci-après :

- Le Centre nigérien de perfectionnement en gestion (CNPG) qui appuie les entreprises en matière d'évaluation des besoins en formation, en formation-action et en formation en audit et conseil ;
- Le Guichet unique des formalités des opérations du commerce extérieur pour la levée des feuillets d'enregistrement statistique qui remplacent les licences ;
- Le Centre de promotion des investissements (CPI), structure qui joue un rôle de guichet d'accueil et d'information des investisseurs nationaux et étrangers ;
- Le Centre de formalités des entreprises (CFE) qui permet aux opérateurs économiques nationaux et étrangers, personnes physiques et morales, d'accomplir en un même lieu, dans un délai minimal et à un coût réduit, les formalités et déclarations auxquelles ils sont tenus par les lois et règlements en vigueur dans les domaines juridiques, administratifs, social, fiscal et statistique liés aux créations, modification ou dissolution d'entreprise et d'établissements secondaires.

Toutes ces structures mènent des actions de promotion du Commerce extérieur entrant dans le cadre de leurs attributions. Ces actions visent principalement les opérateurs économiques et tous les partenaires du domaine de commerce.

Ces différentes structures visent la promotion du Commerce extérieur. Cependant, en dehors des prestations du ministère qui sont gratuites, les prestations des structures privées engendrent des frais, notamment des cotisations des membres.

L'efficacité des prestations est diversement appréciée. Les efforts doivent se poursuivre pour faire de ces organismes des véritables centres de promotion. Ils doivent être dotés des moyens humains et matériels conséquents.

Les activités de promotion commerciale entreprises par ces organismes se résument comme suit :

- Séminaire d'information et de sensibilisation : c'est généralement le Ministère du commerce qui organise ce genre d'activités. Au cours de ces séminaires, les participants reçoivent des connaissances nouvelles sur les règles qui régissent le commerce international en général et le secteur de textile en particulier ;
- Foires commerciales : elles relèvent de la compétence de la Chambre de commerce, d'agriculture, d'industrie et d'artisanat du Niger (CCAIAAN) ; il s'agit des rencontres nationales et internationales auxquelles la Chambre invite les opérateurs concernés à y prendre part.

H. Conclusion et recommandations

Au total, les principales sociétés du secteur disposent de capacités insuffisamment exploitées pour plusieurs raisons : insuffisance de production de coton graine, fraude, intervention massive du secteur informel, coûts élevés de certains facteurs (énergie, transport), etc.

Les recommandations formulées plus haut vont dans le sens de l'amélioration de ces insuffisances.

Par ailleurs, une assistance serait souhaitable pour améliorer le système de promotion commerciale.

DEUXIEME PARTIE : ANALYSE DE LA DEMANDE

I. INTRODUCTION

La description du produit et les objectifs et méthodologie étant les mêmes au niveau de l'offre et de la demande, il sera essentiellement analysé dans cette partie le profil importateur du secteur.

II. RESUME DES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Au Niger, les importations et exportations sont régies par les dispositions du décret n° 90-146/PRN/MPE du 10 juillet 1990. Ce texte facilite l'accomplissement des formalités en donnant aux opérateurs économiques la possibilité de les effectuer au même endroit.

Le marché est approvisionné par la production nationale (coton graine, coton fibre, tissus, pagnes, fils, etc.) et les importations. Celles-ci sont porteuses pour ce qui est des articles de confection.

La consommation nationale de textile correspond aux besoins exprimés par la filature industrielle, la filature traditionnelle et la consommation des ménages.

La demande des produits textiles et de l'habillement traduit le besoin d'une population (10 790 352 habitants) assez diversifiée au plan des habitudes vestimentaires.

Les goûts, comportements et attentes des consommateurs du textile sont fonction de l'âge, du sexe, de la religion et du pouvoir d'achat.

La religion musulmane pratiquée par plus de 98 % de Nigériens a conduit à l'usage d'habits amples fabriqués avec des tissus variés.

Le circuit d'importation est composé des importateurs, des fournisseurs et des intermédiaires.

La distribution est assurée par les importateurs à partir de leur boutique, par les grossistes et les détaillants.

Le prix de textiles et des habits varie suivant la période, la provenance et la qualité.

Au plan de la demande, les problèmes rencontrés par les acteurs sont la concurrence déloyale à travers la fraude, les tracasseries administratives à l'occasion des importations.

L'éradication de ces contraintes permettra le développement du marché nigérien du textile et de l'habillement.

III. PROFIL IMPORTATEUR DU SECTEUR

A. Taille du marché

Le marché nigérien du textile et de l'habillement couvre les besoins d'une population de 10 790 millions d'habitants au regard des chiffres du recensement général de la population de 2001. Le taux de croissance de cette population étant de 3,1 %, la demande des produits concernés devrait connaître une augmentation constante.

Actuellement, le marché est approvisionné par la production nationale (coton graine, coton fibre, fil, tissus, etc.) et les importations. Ces dernières sont très porteuses en ce qui concerne les articles de confection en raison du manque d'industries de vêtements dans le pays.

1. Examen de la branche d'activité nationale

La filière textile est structurée comme suit :

(a) Production

Le coton brut produit par les paysans (en groupement ou individuellement) est égrené au niveau de l'une des sociétés opérant dans le domaine à savoir :

- La Société cotonnière du Niger (SCN) basée à Madaoua qui a une capacité de production de 20 000 tonnes ;
- La China – Niger United Cotton Industrie (CNUCI), opérationnelle depuis 1999 avec une capacité de 40 000 tonnes.

La production est ensuite cédée à l'Entreprise nigérienne de textiles (ENITEX) qui demeure la seule unité industrielle de transformation dans le secteur ou exportée. L'ENITEX fabrique notamment :

- Des fils teints ;
- Des tissus écrus ;
- Des tissus imprimés ;
- Des tissus teints.

Les évolutions de la production de coton graine et fibre se présentent comme suit :

Tableau 2 : Evolution de la production de coton graine de 1997 à 2002

En tonnes

Année	1997	1998	1999	2000	2001	2001
Quantités	1935	1892	2920	3160	4582	6644

Source : Ministère du Développement agricole

Tableau 3 : Evolution en valeur de la production de coton fibre des deux unités industrielles de 1998 à 2000

En millions de francs CFA

Années	Entreprises de production		Total
	SCN	CNUCI	
1998	1 207 651	-	1 207 651
1999	1 711 066 095	370 298 013	2 081 364 108
2000	295 779 613	239 673 248	535 452 861

Source : Direction du Développement industriel

Ce tableau donne les chiffres bruts des entreprises concernées. Cela inclus aussi bien le coton fibre que les graines de coton valorisées et commercialisées pour le besoin de semences (de l'ordre de 840 tonnes/an) et pour l'alimentation du bétail.

Du reste le tableau fait apparaître :

- Un niveau de la production totale en baisse en 2000 en raison de la mauvaise qualité du coton graine produit par les paysans. Cette qualité, liée à la baisse de la pluviométrie en 2000, a sensiblement réduit la production industrielle du coton fibre par les usines d'égrenage ;
- Une chute de la production de la SCN. Cette situation s'explique en gros par les difficultés internes de la société mais également par les effets de la concurrence de la CNUCI dont les activités ont effectivement démarré en 1999.

Tableau 4 : Evolution de la production nationale de fils teints et tissus (écriu, imprimés et teints) de 1998 à 2000

En millions de francs CFA

Années	Valeur de la production	Valeur ajoutée	Chiffre d'affaires réalisé
1998	4 301 421	948 613	3 807 738
1999	5 127 394	667 319	5 193 081
2000	4 954 756	1 006 533	5 040 099
2001	5 172 428	1 948 246	5 454 887
2002	5 441 190	1 848 622	5 263 102

Source : Direction du Développement industriel

L'on constatera à la lecture de ce tableau une production assez importante au plan national, notamment au regard de la valeur ajoutée créée. Au demeurant, la production nationale connaît depuis 2001 une évolution positive après avoir chuté en 2000 du fait de la baisse de production de coton fibre relevée au niveau du tableau 1 ci dessus.

(b) Consommation

La consommation nationale correspond aux besoins exprimés par la filature industrielle et la filature traditionnelle. Ces besoins ne dépassent guère 2 000 tonnes de coton fibre.

Au niveau de la consommation des ménages et des structures organisées, il n'existe pas de statistiques fiables permettant d'apprécier son ampleur. Toutefois, une enquête réalisée en 1990 par un GIE du secteur révèle que plus de 4 milliards de francs CFA sont consommés en produits textiles par les ménages, les grosses sociétés (COMINAK, SOMAIR, ONPPC, BRANIGER) pour les tenues de travail et l'habillement de l'armée.

S'agissant de la confection, plus de trois mille ateliers de couture existent au Niger. Leur production ne représente que 15 % environ de la consommation nationale. Le reste, soit 85 % environ sont couverts par des importations sous forme de confection (prêt-à-porter) et de friperies, drilles ou chiffons.

(c) Exportations

Les exportations sont en moyenne de l'ordre de 1 210 tonnes de coton fibre par an. Elles contribuent pour un montant de 425 millions de francs CFA de devises au Niger (selon les statistiques du ministère du Développement agricole et de la DNSCN).

2. Analyse des importations

L'Afrique reste le principal fournisseur du Niger avec 37,3 % du marché en 2001 devant l'Europe (30,1 %) et l'Asie (24,2 %). Au niveau sous-régional, l'UEMOA vient en seconde position avec (22,1 %) après l'Union européenne qui a tout de même perdu un tiers du marché nigérien entre 1999 et 2001. S'agissant des relations commerciales entre la CEMAC et le Niger, les statistiques disponibles permettant de relever sommairement l'évolution suivante de la valeur des importations du Niger en provenance des pays de cette organisation : 469 millions en 1998, 270 millions en 1999, 148 millions en 2000 et 91 millions de francs CFA en 2001.

Mais ces données générales restent tout de même muettes quant à la nature des produits importés.

(a) Evolution des importations

Malgré la production de coton, fils et tissus au plan national, le Niger demeure un importateur net de ces produits notamment en ce qui concerne les articles d'habillement. Ainsi, de 1997 à 2001, l'évolution des importations de ces produits a été la suivante :

Tableau 5 : Evolution des produits concernés entre 1998 et 2001

Quantité en tonnes – valeur en milliers de francs CFA

Libellé	1998		1999		2000		2001	
	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur
Coton	1882	4,609	1630	3,847	3694	4,357	3066	2,562
Autres fibres textiles végétales	17	10	10	8	13	10	6	7
Tissus imprégnés	19	0,129	24	0,075	67	0,134	41	0,129
Etoffes de bonneterie	3	0,002	8	0,003	4	0,003	1	0,002
Vêtements et accessoires de vêtement en bonneterie	46	0,096	66	0,408	71	0,137	69	0,176
Autres vêtements et accessoires du vêtement	432	1,501	455	0,431	1114	1,420	737	1,322
Friperies, drilles et chiffons	2670	1,574	2696	1,545	2961	2,592	2702	2,124

Source : Direction de la Statistique et des comptes nationaux

Les importations en provenance des pays de l'UEMOA sont constituées des tissus de coton et de pagnes Wax.

Le volume des importations de tissus de coton a été de 435 tonnes en 1998, 294 tonnes en 1999 et 630 tonnes en 2000 pour des valeurs respectivement de 1 319 millions, 791 millions et 1 516 millions de francs CFA.

Pour les pagnes Wax, le Niger a importé des pays de l'UEMOA, 32 tonnes en 1998, 27 tonnes en 1999 et 57 tonnes en 2000 pour des valeurs respectivement de 259 millions, 200 millions et 251 millions de francs CFA.

(b) Appréciation de l'évolution de l'importation des produits ciblés

- La production nationale de coton est insuffisante pour couvrir les besoins de la seule unité industrielle de textile qui le plus souvent doit faire recours à des importations, notamment à partir du Mali. Ces importations ont atteint 4 657 millions en 2000 ;
- Les importations de fibres, de tissus imprimés et d'étoffes sont relativement faibles ;
- Les importations de vêtements et friperies avec une évolution relativement ascendante. Les importations d'effets vestimentaires proviennent surtout de l'Europe. Mais l'Asie devient de plus en plus fournisseur de ces produits au Niger en raison notamment de leurs prix abordables, accessibles à une population dont le pouvoir d'achat est relativement faible.

3. Consommation apparente

La consommation apparente (production nationale + importations – exportations), n'est pas très différente du volume des importations vu le faible niveau de la production locale et des exportations des produits considérés. Cette consommation représente plus de 95 % de la valeur des importations et de la production locale.

B. Caractéristiques du marché

La demande des produits textiles et de l'habillement traduit le besoin d'une population assez diversifiée au plan des habitudes vestimentaires, des caractéristiques démographiques (notamment le genre et l'âge) et de la distribution des revenus. Ces disparités auront sans nul doute des incidences sur les préférences des consommateurs, les segments du marché mais aussi sur le développement de la concurrence.

1. Préférences des consommateurs

Les goûts, comportements et attentes des consommateurs du textile sont fonction de l'âge, du sexe, de la religion et du pouvoir d'achat. Ainsi, les vêtements « prêt-à-porter » du style européen sont préférés par les jeunes (hommes et femmes). Cette frange représente plus de 50 % de la population totale du Niger. Mais le facteur revenu ayant une incidence sur les capacités d'achat, cette jeunesse s'oriente de plus en plus vers les friperies moins chères mais répondant bien à l'attente de ces agents économiques. Les femmes (plus de 50 % de la population) sont orientées plus vers les tissus imprimés (Atampa) qui répondent plus à leur attente. L'usage du tissu imprimé est presque exclusivement réservé à cette catégorie de consommateurs.

La religion musulmane, pratiquée par plus de 98 % de la population nigérienne, a conduit ses adeptes à l'usage d'habits amples fabriqués avec des tissus variés. Cela donne un large éventail de choix à une grande partie des nigériens. Toutefois, selon le niveau de vie de l'agent économique, la préférence portera sur un tissu de qualité médiocre, moyenne ou supérieure.

2. Segmentation du marché

Les produits textiles en général et l'habillement en particulier font partie des produits de première nécessité donc de grande consommation. Cela est d'autant vrai que chaque individu a besoin de se vêtir quelle que soit sa 'misère'. Dans ce cas, les différentes gammes de produits seront ciblées, le facteur déterminant restant le niveau de vie du consommateur.

Les consommateurs à faibles revenus s'orienteront nécessairement vers la consommation de masse, notamment des produits de faible valeur et de basse qualité : tissus écrus, tissus imprimés produits localement ou importés, friperies, etc.

Les consommateurs à revenus moyens s'intéresseront aux produits de la gamme de moyenne qualité, notamment les tissus importés à faible prix, le vêtement prêt-à-porter neuf et les tissus teints importés.

La classe d'élite locale s'approvisionne généralement en produits haut de gamme, qu'il s'agisse de tissus ou d'articles de confection.

Au demeurant, cette diversité de choix liée au niveau de vie des consommateurs ne doit pas occulter l'étiquette religieuse marquée par un style vestimentaire, pour l'homme et pour la femme, assez particulier.

3. Exigences des importateurs et conditions d'acceptation du produit

Les opérations du commerce extérieur sont libéralisées avec l'adoption le 10 juillet 1990 du décret 90-146/PRN portant libéralisation de l'importation et de l'exportation de marchandises. Ce texte supprime le système de licences et des restrictions non tarifaires sauf pour une liste restreinte de produits sur laquelle ne figurent pas les articles du textile.

Toutefois, depuis 1995, les autorités ont décidé de soumettre toute importation de produit au Niger, à une inspection avant embarquement. Cette mission est assurée actuellement par la COTECNA, une entreprise internationale d'inspection. Mais étant donné que les importateurs assurent eux-mêmes les formalités relatives à cette inspection en rapport avec la société déléguée par le Niger, les seules exigences qui peuvent être évoquées sont :

- Le respect par le fournisseur des règles et procédures d'inspection de sa marchandise avant embarquement pour le Niger ;
- Le respect des indications portées sur les pièces transmises au préalable à l'importateur (factures pro-forma, échantillons, catalogues, etc.).

Ces deux exigences conditionnent naturellement l'acceptation du produit par l'importateur nigérien. Au demeurant, les clauses inscrites dans les contrats de fourniture entre les deux parties sont mieux indiquées pour établir les obligations de chacune d'entre elles.

C. Politique et procédures d'importation

1. Règles et dispositions régissant les importations

Les importations, comme les exportations, sont régies par les dispositions du décret n°90-146/PRN/MPE du 10 juillet 1990. L'article 4 de ce décret stipule : « l'entrée au Niger sous un régime douanier quelconque, des marchandises de toute origine et de toute provenance sauf prohibées, est dispensée de la levée d'un titre d'importation ».

L'article 5 du même décret stipule : « toutefois, le ministre chargé du Commerce peut édicter des mesures spécifiques destinées à réglementer l'entrée de certaines catégories de marchandises ».

Il est important de mentionner que l'exercice des activités du Commerce extérieur est libre sous réserve des dispositions ci-dessus.

Ce décret supprime le système des licences ainsi que les restrictions quantitatives à l'importation. Il n'existe pas de contingents à l'importation. Les formalités pour les importations se font sur la base des fiches d'enregistrement statistique qui sont levées au niveau du guichet unique des formalités des opérations du Commerce extérieur. Ce guichet a été créé par arrêté n° 028 du 16 août 1990 après la suppression du système des licences ; il est situé à la Chambre de commerce d'agriculture, d'industrie et d'artisanat du Niger (CCAIAN). Les missions de ce guichet sont :

- Information et sensibilisation des opérateurs économiques ;
- Enregistrement des informations statistiques et suivi des opérations d'importation, d'exportation et de réexportation.

L'objectif visé est de faciliter l'accomplissement des formalités en donnant la possibilité aux opérateurs de les faire en un même endroit. Les opérations du commerce extérieur peuvent être effectuées par les opérateurs qui remplissent les conditions suivantes :

- Inscription au registre de commerce en qualité d'importateur et/ou d'exportateur ;
- Acquiescement de la patente de l'année en cours (435 000 à 1 800 000 francs CFA) ou inscription au rôle des patentes ;
- Acquiescement de la cotisation de la CCAIAN (100 000 à 600 000 francs CFA) ;
- Acquiescement de la cotisation annuelle du CNUT (personne physique 30 000 francs CFA; personne morale 55 000 francs CFA) ;
- Autorisation d'exercice pour les étrangers ;
- Attestation du numéro d'identification fiscale.

Il n'existe pas de licences ou d'autre forme de titre en dehors de fiches d'enregistrement statistique pour les produits textiles.

2. Droits à l'importation

Depuis l'entrée en vigueur du tarif extérieur commun de l'UEMOA (TEC), la fiscalité de porte est perçue sur la base du TEC qui distingue quatre catégories de produit avec les droits suivants :

Catégorie	Produits	Droits de douane (DD)	Redevance statistique (RS)	Prélèvement communautaire de solidarité (PCS)
0	Biens sociaux relevant d'une liste limitative	0 %	1 %	1 %
1	Biens de première nécessité de base biens d'intrants spécifiques	5 %	1 %	1 %
2	Intrants et produits intermédiaires	10 %	1 %	1 %
3	Biens de consommation finale et tous les autres produits non repris ailleurs	20 %	1 %	1 %

Pour ces droits et taxes, l'assiette est constituée par la valeur CAF.

Des surtaxes frappent des produits comme les cigarettes et le tabac.

Il faut préciser que les produits du cru et de l'artisanat traditionnel circulent à l'intérieur de l'UEMOA librement sans droits ; il en est de même des produits industriels agréés.

Il faut noter que le taux de la redevance statistique est de 3 % au Niger.

Il n'existe pas des obstacles non tarifaires sur les importations.

3. Documents nécessaires à l'importation

Les documents à l'importation sont :

- Le connaissement ;
- Le bordereau d'expédition ;
- La facture commerciale ;
- Le certificat d'origine pour les importations au sein de l'UEMOA et de la CEDEAO ;
- La liste de colisage ;
- L'assurance ;
- L'attestation d'inspection avant expédition instituée depuis la mise en place du programme d'inspection avant expédition au Niger en 1996.

4. Aspects financiers et autres particularités à l'importation

C'est l'ordonnance n° 97-006 du 30 janvier 1997 qui régit les relations financières du Niger avec l'étranger. Au terme de cette ordonnance, ces relations sont libres comme le stipule l'article 1^{er} : « les relations financières entre la République du Niger et l'étranger sont libres ».

Toutefois, pour la défense des intérêts nationaux, le Président de la République peut, par décret pris en Conseil des ministres, apporter à cette liberté toutes restrictions compatibles avec les engagements internationaux du Niger.

Le décret n° 2001-129/PRN/MF du 26 juillet 2001 porte modalités d'application des articles 23 et 24 de la loi des finances 2001 relatifs à l'obligation de domiciliation bancaire des opérations d'importation des marchandises au Niger.

Au niveau de l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA), c'est le règlement n° 09/98/CM/UEMOA du 20 décembre 1998 qui régit les relations financières extérieures des états membres de l'UEMOA. L'article dudit règlement stipule : « les opérations d'investissement, d'emprunt, de placement et d'une manière générale tous les mouvements des capitaux entre états membres de l'UEMOA sont libres et sans restriction aucune, conformément aux articles 76 paragraphe d, 96 et 97 du Traité de l'UEMOA et à l'article 4 du Traité de l'UEMOA ».

Cet article consacre la liberté des mouvements des capitaux entre les Etats membres de l'UEMOA.

L'article 2 de ce règlement stipule : « les opérations de change, mouvements des capitaux et règlement de toute nature entre un état membre de l'UEMOA et l'étranger, ou dans l'UEMOA entre un résident et un non résident, ne peuvent être effectués que par l'entre mise de la BCEAO, de l'administration des postes, d'un intermédiaire agréé, ou d'un agréé de change manuel, dans le cadre de leurs compétences respectives... ».

Les entrepôts sous douane sont régis par les dispositions du Code des douanes en vigueur en attendant la mise en application du Code des douanes de l'UEMOA en mars 2004. On distingue l'entrepôt réel, l'entrepôt spécial et l'entrepôt fictif. Les marchandises importées peuvent séjourner dans ces entrepôts respectivement pendant cinq ans, trois ans et deux ans. Ces délais peuvent être exceptionnellement prorogés sur la demande des entrepositaires.

En cas de mise à la consommation à la suite d'entrepôt, les droits applicables sont ceux en vigueur à la date d'enregistrement de la déclaration en détail pour la consommation (article 86 du Code des douanes).

5. Politique et procédures d'importation

La politique commerciale du Niger repose sur l'amélioration de la balance commerciale chroniquement déficitaire d'une part, et sur une meilleure intégration du Niger dans le système commercial multilatéral. A cet effet, les actions suivantes ont été menées :

- La libéralisation du commerce extérieur ;
- La libéralisation du commerce des produits agricoles et des prix ;
- La création d'une cellule pluridisciplinaire de suivi de l'application des accords de l'OMC.

Les principales préoccupations sont entre autres la mise en œuvre du programme de développement des exportations, l'amélioration de l'environnement institutionnel du développement du commerce, l'amélioration de l'environnement des entreprises, le meilleur suivi des accords de l'OMC.

Peuvent influencer défavorablement sur les importations les exceptions prévues à l'article 1^{er} du décret n° 90-146 du 10 juillet 1990 ; il s'agit des exceptions générales prévues par l'article 20 du GATT 1994, notamment les points a, b, c, f, et l'article 21 point a et b du même GATT.

C'est le Ministère du commerce et de la promotion du secteur privé qui est chargé de l'élaboration de la politique et des procédures des importations. La mise en œuvre est assurée par ledit ministère en rapport avec d'autres structures telles que le Ministère des finances et de l'économie, la CCAIAN.

Ces structures constituent les principales sources d'information sur la politique et les procédures d'importation.

6. Marchés publics : nature d'importations, modalités et mécanismes appliqués par les pouvoirs publics et les entreprises du secteur public

L'ordonnance n° 85-52 du 14 novembre 1985 a institué un Code des marchés publics au Niger.

Une réforme en profondeur du système de passation des marchés publics a abouti à l'adoption d'un nouveau code par ordonnance n° 2002-007 du 18 septembre 2002 ratifié par l'Assemblée nationale le 16 octobre 2002.

Parmi les objectifs visés par cette réforme, on peut citer :

- Un souci d'amélioration du respect de l'application des règles et procédures existantes en matière de passation des marchés ;
- Une recherche d'efficacité et de transparence accrue ;
- Un souci d'amélioration du jeu de la concurrence dans le cadre des marchés publics.

Ce dispositif couvre de façon générale toutes les opérations relatives aux marchés publics.

Les dispositions du Code de marché stipulent que les marchés peuvent être passés soit sur appel d'offres ouvert ou restreint ou avec concours, soit sous la forme de marché de gré à gré. L'avis d'appel d'offre fait toujours l'objet d'une publication et diffusion. On relève deux commissions dans le domaine des marchés : la commission centrale des marchés et la commission d'évaluation.

Les conventions sur les prix précisent que les prix des marchés sont réputés couvrir les dépenses qui sont la conséquence nécessaire et directe des fournitures, services et travaux, y compris les droits, taxes et impôts. Les prestations faisant l'objet d'un marché sont réglées soit sur la base de prix unitaire, soit à prix forfaitaire, soit sur dépenses contrôlées ou en régie.

D. Circuits d'importation

Le circuit d'importation est composé des importateurs, des fournisseurs et des intermédiaires agréés qui sont les transitaires.

Les procédures d'achat varient d'un importateur à un autre. Certains se présentent chez le producteur pour choisir leurs dessins et leurs variantes. C'est à l'issue de ce choix que le processus de production est enclenché. D'autres utilisent le circuit universel en la matière : commandes – expédition – réception des marchandises.

Les transitaires sont chargés d'accomplir les formalités de transport des marchandises du port à la destination finale soit dans les entrepôts, soit dans les boutiques de l'importateur. A cet effet, ils reçoivent tous les documents nécessaires des importateurs.

Les modalités et les conditions d'importation sont les suivantes :

- L'envoi par le fournisseur de la facture pro-forma ;
- La levée de la fiche d'enregistrement statistique et de l'intention d'importation de COTECNA ;
- Le contrôle de la marchandise par COTECNA auprès du producteur ;
- La délivrance de l'Attestation de vérification (ADV) par COTECNA ;
- L'expédition de la marchandise et son admission dans un entrepôt.

La distribution est assurée par les importateurs directement à partir de leur boutique, par les grossistes. Certains importateurs réexportent sur le Nigeria compte tenu de la concurrence déloyale sur le marché national alimentée par des opérateurs informels. Leur marge varie de 3 % à 7 % selon les produits sur le marché nigérian.

E. Concurrence

L'ordonnance 92-025 du 7 juillet 1992 portant réglementation des prix et de la concurrence en République du Niger garantit la libre concurrence entre les commerçants, industriels et prestataires de services. S'agissant des produits visés par la présente étude, plusieurs opérateurs économiques, nationaux et étrangers, sociétés ou individus, s'adonnent à leur négoce sans restriction légale aucune. Il s'ensuit que le secteur vit une concurrence assez diversifiée dont les principaux niveaux sont :

- Entre la production locale et les importations : le textile produit par l'ENITEX est fortement concurrencé par les produits importés de la sous-région (Nigeria, Bénin, Côte d'Ivoire, Ghana et notamment d'Europe : Hollande, Grande Bretagne, Allemagne, France, etc.). Cette concurrence est d'autant plus forte que les importations se réalisent très souvent par des voies frauduleuses ;
- Entre le secteur moderne et le secteur informel : le textile est importé frauduleusement et vendu par des circuits informels. Ceci a pour incidence l'amenuisement des activités des opérateurs du secteur moderne ;
- Entre les articles neufs et la friperie : liée substantiellement au pouvoir d'achat des consommateurs, cette concurrence est moins forte et moins perceptible que les deux premières. Cependant, des opérateurs économiques assez spécialisés dans la vente de la friperie excellent dans la tromperie en faisant passer leurs articles pour neufs.

Mais nonobstant ces formes de concurrence, le secteur des textiles reste très dynamique. En effet, les fêtes religieuses (Ramadan, Tabaski), les cérémonies sociales (mariages, baptêmes) et les rentrées scolaires sont autant d'événements au cours desquels le marché du textile et de l'habillement connaît un développement notable.

F. Conditionnement

Le facteur déterminant du conditionnement des produits du textile et de l'habillement importés au Niger reste la catégorie. Ainsi, ce conditionnement diffère seulement quand il s'agit de tissus ou de vêtements confectionnés, sauf pour la friperie. Les conditionnements suivants ont été identifiés :

- Rouleaux : les tissus destinés à la confection sont conditionnés en rouleaux dont le poids et la taille dépendent de la qualité du tissu, notamment le matériau et la gamme, le tissage. Pour la vente au détail le mètre reste l'unité de référence ;
- Balles : ce conditionnement concerne les tissus imprimés (Wax anglais, hollandais, ghanéen, nigérian, fancy ivoirien, béninois, etc.) et la friperie.

Il s'agit d'un lot de tissus généralement de même motif (sauf pour la friperie où les éléments sont diversifiés) qui est produit par l'exportateur dès l'usine. Le poids et le volume varient également en fonction de la qualité du tissu et souvent de la demande de l'importateur. Une balle de Wax anglais par exemple peut se composer de 50 pièces de 12 yards ou 100 pièces de 6 yards.

Les balles sont en général attachées par des lamelles de métal ou de fils synthétiques. Elles sont vendues sur le marché national telles ou défaits pour le besoin du commerce de détail. Dans ce cas, le consommateur achètera le produit à la pièce (pour la friperie), au mètre pour les autres tissus. Toutefois, les tissus imprimés sont vendus généralement à la pièce de 6 ou 12 yards car il s'agit d'un produit pour lequel la confection de vêtement requiert une certaine quantité préalable, notamment en ce qui concerne la gente féminine qui utilise beaucoup ce produit.

- Cartons : ce conditionnement est propre aux vêtements importés qui sont, selon la quantité, la valeur et la qualité, mis par demi-douzaine, par douzaine et souvent en vrac dans des cartons de taille plus ou moins petite.
- Emballage : il dépend de la qualité du textile mais respecte le mode de conditionnement. Il a été relevé auprès des importateurs les différents emballages suivants :
 - Les rouleaux de tissus sont emballés dans des films de plastique ;
 - Les balles de textiles sont couvertes par du plastique, du matériau en jute ou en autres fils de synthèse tel le polypropylène ;
 - Les cartons sont en groupe ou unitairement recouverts d'un emballage en plastique transparent. Il faut noter à ce niveau que les vêtements et autres articles textiles contenus dans les cartons sont préemballés dans du plastique transparent pour assurer une belle présentation lors de la vente au détail.

Du reste, tous les emballages pour les produits importés ont pour vocation la bonne conservation et la protection contre l'humidité et autres aléas climatiques.

L'étiquetage des produits textiles importés se résume à l'indication du logo du producteur, du numéro des variantes (couleur, traits caractéristiques, etc.) et à la matière dominante (exemple coton) ou aux composants (indiqués en %). Il faut noter qu'au Niger aucun texte n'existe en matière d'étiquetage des produits de l'habillement. Toutefois, le commerce international et surtout la recherche d'image pour le producteur lui impose l'obligation de renseigner par ce moyen les consommateurs et autres clients.

G. Prix

La production nationale est limitée aux produits de moindre qualité par rapport à ceux importés. Mais, dans le même segment, les produits importés sont moins chers. Cela est dû à une fraude sur ces articles car les gros importateurs ne s'intéressent qu'aux produits de gamme moyenne et supérieure.

S'agissant de ces deux derniers segments du marché, les prix sont variables d'une provenance à l'autre et d'une période à l'autre. Ainsi, les fêtes permettent de pratiquer des prix rémunérateurs.

Les principaux éléments de la structure des prix à l'importation du textile sont les suivants :

- Les frais d'achat ;
- Le transport et l'assurance ;
- Les frais de transit ; les frais de douanes ;
- La marge de l'importateur.

A titre indicatif il est proposé au tableau ci-dessous une structure sommaire du prix d'un yard de Wax anglais importé au Niger.

Désignation	Montant	Soit pour une pièce de 6 yards
Prix ex- usine	2086,08 FCFA	12.516,48 FCFA
(dest. Cotonou)	32,8 FCFA	196,8 FCFA
Assurance maritime	19,68 FCFA	118,08 FCFA
Assurance locale	PM	PM
Prix de revient HTVA	2693, 67 FCFA	16162,02 FCFA
Prix TVA (15 %)	511,80 FCFA	3070,80 FCFA
Prix de revient TTC	3.205,47 FCFA	19.232,82 FCFA
Marge 4 %	128,22 FCFA	769,32 FCFA
Prix de vente TTC	3.336,69 FCFA	20.002,14 FCFA

Le prix pratiqué au détail par l'importateur contacté est de 20 000 francs CFA la pièce de 6 yards du tissu concerné.

Il faut noter que la réexportation prend le pas sur la consommation locale. En effet, la majorité des importateurs nigériens visent le marché du Nigeria qui, il faut le rappeler, est de plus de 120 millions de consommateurs.

H. Pratiques commerciales

Les pratiques commerciales au Niger ne diffèrent guère de celles ayant cours dans d'autres pays. Les commandes sont faites sur la base de catalogues, des échantillons et des spécifications de l'importateur. Il faut noter à ce niveau que les importateurs nigériens se rendent chez le producteur avec des motifs et dessins de leur choix et en demandent la production à leur convenance et selon leur capacité du moment.

Les conditions et modalités de paiement sont la lettre de change irrévocable. Certains importateurs disposent d'un compte de transfert qu'ils utilisent en fonction de l'épuisement de la commande passée.

I. Promotion des ventes

La promotion des ventes sur le marché nigérien est faite à travers les différents médias de la place : radio, télévision, journaux. Elle se fait à l'occasion des foires et expositions qui malheureusement ne sont pas spécifiques au textile et irrégulières.

Précisons que le Ministère du commerce et de la promotion du secteur privé et la Chambre de commerce, d'agriculture, d'industrie et d'artisanat du Niger conjuguent leurs efforts pour construire un parc de foire et expositions où le textile sera certainement promu. Le Festival de la mode africaine (FIMA) est un vecteur de la promotion du textile nigérien.

J. Perspectives du marché

Le marché nigérien du textile et de l'habillement peut être caractérisé d'évolutif au regard de l'accroissement de la population du pays. A moyen terme, il peut se développer également avec le Festival de la mode africaine (FIMA) qu'organise le Niger chaque année.

La concurrence dans le secteur est rude avec les importations informelles, mais les pouvoirs publics mettent leurs efforts pour enrailler cette lacune en vue d'assurer une réelle compétitivité entre les acteurs.

Le marché de réexportation vers le Nigeria est très promoteur pour les importateurs nigériens. Cela constitue un débouché très favorable pour les fournisseurs du textile intéressés par le Niger. Cette opportunité sera d'autant plus grande que le schéma de libéralisation des échanges au sein de la CEDEAO sera mis en œuvre à court terme.

CONCLUSION GENERALE

L'étude de l'offre et de la demande des textiles et de l'habillement au Niger fait ressortir plusieurs atouts mais aussi des contraintes.

Les contraintes identifiées sont :

- L'insuffisance de la production de coton graine ;
- L'exportation frauduleuse du coton graine ;
- La vétusté des machines des unités d'égrenage ;
- L'importation massive et frauduleuse de textile, notamment en provenance du Nigeria ;
- La prédominance de l'informel dans le secteur ;
- Les tracasseries administratives, particulièrement lors du transport ;
- Les coûts élevés de certains facteurs de production, notamment les hydrocarbures et les pièces de rechanges ;
- L'inorganisation des acteurs ;
- La non adhésion des acteurs à la démarche qualité ISO ;
- Le manque de statistiques ;
- L'insuffisance de la formation du personnel technique.

Pour la résolution de ces contraintes, l'état doit prendre les mesures qui s'imposent, notamment :

- L'amélioration de la production ;
- La lutte contre l'exportation frauduleuse du coton graine ;
- La lutte contre l'importation frauduleuse de textile en provenance du Nigeria ;
- L'incitation des acteurs de l'informel du secteur à formaliser leurs activités ;
- La suppression des tracasseries administratives ;
- La réduction pour les industries du coût de certains facteurs de production (énergie notamment) ;
- L'organisation des acteurs ;
- L'amélioration des statistiques en vue de les rendre plus fiables.

Pour l'UEMOA, il s'agira d'harmoniser la démarche qualité ISO au sein de l'espace. Par ailleurs, cette institution pourrait contribuer à la suppression des tracasseries administratives dans les pays membres.

Pour sa part, le CCI pourrait contribuer à la formation du personnel technique en vue d'un meilleur entretien des équipements, voire leur renouvellement.

Au total, le Niger dispose des potentialités non négligeables pour le développement des textiles. A cela s'ajoutent les multiples opportunités qu'offre l'intégration économique pour ce secteur et bien d'autres.



Centre du commerce international
CNUCED/OMC



agence intergouvernementale
de la francophonie

Annexe I : Profils des entreprises

Expansion du commerce intra et inter-régional entre les pays de la CEMAC et de l'UEMOA :
Rencontre acheteurs/vendeurs sur le textile et l'habillement (Douala, Cameroun, novembre 2003)

PROFIL D'ENTREPRISE/PRODUIT				
Entreprise:	(ENITEX) Entreprise Nigérienne de Textile			
Contact (M./Mme)	Kanta – Abba - Salissou	Titre:		
Adresse Postale:	BP 10 735			
Rue:	Route de Kollo			
Ville:	Niamey	Pays:	Niger	
Tél.:	(227) 74 25 11 /38	E-mail:		
Fax:	(227) 74 19 04	Internet:		
Année d'établissement:	1997	Nombre d'employés:	800	
ACTIVITÉS				
<input checked="" type="checkbox"/> Exportateur	<input type="checkbox"/> Grossiste / Détaillant	<input checked="" type="checkbox"/> Fabricant / Industriel		
<input checked="" type="checkbox"/> Importateur	<input type="checkbox"/> Négociant	<input type="checkbox"/> Autres (à préciser)		
DESCRIPTION			A*	V*
SH 520100 Coton, non cardé ni peigné			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SH 520300 Coton, cardé ou peigné			<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SH 5205 Fils de coton (autres que les fils à coudre), contenant 85% ou en poids de coton, non conditionnés pour la vente au détail			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Fils de coton, 85%, simples, non peignés			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Fils de coton, 85%, simples, peignés			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Fils de coton, 85%, retors, non peignés			<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Fils de coton, 85%, retors, peignés			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SH 5207 Fils de coton (autres que les fils à coudre) conditionnés pour la vente au détail			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Fils de coton (autres que les fils à coudre), contenant 85% ou plus en poids de coton, conditionnés pour la vente au détail			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Fils de coton (autres que les fils à coudre), contenant moins de 85% en poids de coton, conditionnés pour la vente au détail			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SH 520811 Tissus de coton, 85% à armure toile, 100 g/m ² ou moins, écrus			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SH 520812 Tissus de coton, 85% à armure toile, plus de 100 g/m ² à 200 g/m ² , écrus			<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SH 520813 Tissus de coton, 85% à armure sergé, 200 g/m ² , écrus			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SH 520832 Tissus de coton, 85% à armure toile, plus de 100 g/m ² à 200 g/m ² , teints			<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
SH 520852 Tissus de coton, 85% à armure toile, plus de 100 g/m ² à 200 g/m ² , imprimés			<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
SH 520859 Tissus de coton, 85%, 200 g/m ² , imprimés, nda			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SH 520942 Tissus dits "Denim", 85% de coton, 200 g/m ² ou plus			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SH 521011 Tissus de coton, mélangés avec des fibres synthétiques/artificielles, armure toile, 200 g/m ² , écrus, nda			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SH 5307 Fils de jute ou d'autres fibres textiles libériennes du N° 53.03			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Fils de jute ou d'autres fibres textiles libériennes, simples			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Fils de jute ou d'autres fibres textiles libériennes, retors ou câblés			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SH 560811 Filets confectionnés pour la pêche, en matières textiles synthétiques, artificielles			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SH 590390 Tissus imprégnés, enduits ou recouverts, avec de la matière plastique, nda			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SH 6109 T-shirts et maillots de corps, en bonneterie			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
T-shirts et maillots de corps, de coton, en bonneterie			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
T-shirts et maillots de corps, d'autres matières textiles, en bonneterie			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SH 620342 Pantalons et shorts, de coton, pour hommes/garçonnetts, nda			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SH 6305 Sacs et sachets d'emballage			<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sacs et sachets d'emballage, de jute			<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sacs et sachets d'emballage, de coton			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sacs et sachets d'emballage, de lames de polyéthylène, de polypropylène			<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sacs et sachets d'emballage, d'autres matières textiles synthétiques/artificielles			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sacs et sachets d'emballage, d'autres matières textiles			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autres (à préciser)			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SIGNATURE :

*A = Acheteur / V = Vendeur



Centre du commerce international
CNUCED/OMC



agence intergouvernementale
de la francophonie

**Expansion du commerce intra et inter-régional entre les pays de la CEMAC et de l'UEMOA :
Rencontre acheteurs/vendeurs sur le textile et l'habillement (Douala, Cameroun, novembre 2003)**

PROFIL D'ENTREPRISE/PRODUIT				
Entreprise:	C.T.D NIGER			
Contact (M./Mme)	ARAOYE JEAN	Titre:	DIRECTEUR	
Adresse Postale:	BP 13 599			
Rue:				
Ville:	Niamey	Pays:	Niger	
Tél.:	(227) 73 40 91	E-mail:	ctdniger@intnet.ne	
Fax:	(227) 73 20 56	Internet:		
Année d'établissement:	1996	Nombre d'employées:	5	
ACTIVITÉS				
<input checked="" type="checkbox"/> Exportateur	<input checked="" type="checkbox"/> Grossiste / Détaillant	<input type="checkbox"/> Fabricant / Industriel		
<input checked="" type="checkbox"/> Importateur	<input type="checkbox"/> Négociant	<input type="checkbox"/> Autres (à préciser)		
DESCRIPTION			A*	V*
SH 520100 Coton, non cardé ni peigné			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SH 520300 Coton, cardé ou peigné			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SH 5205	Fils de coton (autres que les fils à coudre), contenant 85% ou en poids de coton, non conditionnés pour la vente au détail		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Fils de coton, 85%, simples, non peignés		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Fils de coton, 85%, simples, peignés		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Fils de coton, 85%, retors, non peignés		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Fils de coton, 85%, retors, peignés		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SH 5207	Fils de coton (autres que les fils à coudre) conditionnés pour la vente au détail		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Fils de coton (autres que les fils à coudre), contenant 85% ou plus en poids de coton, conditionnés pour la vente au détail		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Fils de coton (autres que les fils à coudre), contenant moins de 85% en poids de coton, conditionnés pour la vente au détail		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SH 520811	Tissus de coton, 85% à armure toile, 100 g/m ² ou moins, écrus		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SH 520812	Tissus de coton, 85% à armure toile, plus de 100 g/m ² à 200 g/m ² , écrus		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SH 520813	Tissus de coton, 85% à armure sergé, 200 g/m ² , écrus		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SH 520832	Tissus de coton, 85% à armure toile, plus de 100 g/m ² à 200 g/m ² , teints		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SH 520852	Tissus de coton, 85% à armure toile, plus de 100 g/m ² à 200 g/m ² , imprimés		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
SH 520859	Tissus de coton, 85%, 200 g/m ² , imprimés, nda		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SH 520942	Tissus dits "Denim", 85% de coton, 200 g/m ² ou plus		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SH 521011	Tissus de coton, mélangés avec des fibres synthétiques/artificielles, armure toile, 200 g/m ² , écrus, nda		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SH 5307	Fils de jute ou d'autres fibres textiles libériennes du N° 53.03		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Fils de jute ou d'autres fibres textiles libériennes, simples		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Fils de jute ou d'autres fibres textiles libériennes, retors ou câblés		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SH 560811	Filets confectionnés pour la pêche, en matières textiles synthétiques, artificielles		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SH 590390	Tissus imprégnés, enduits ou recouverts, avec de la matière plastique, nda		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SH 6109	T-shirts et maillots de corps, en bonneterie		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	T-shirts et maillots de corps, de coton, en bonneterie		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	T-shirts et maillots de corps, d'autres matières textiles, en bonneterie		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SH 620342	Pantalons et shorts, de coton, pour hommes/garçonnetts, nda		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SH 6305	Sacs et sachets d'emballage		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Sacs et sachets d'emballage, de jute		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Sacs et sachets d'emballage, de coton		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Sacs et sachets d'emballage, de lames de polyéthylène, de polypropylène		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Sacs et sachets d'emballage, d'autres matières textiles synthétiques/artificielles		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Sacs et sachets d'emballage, d'autres matières textiles		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autres (à préciser)			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SIGNATURE :

*A = Acheteur / V = Vendeur



Centre du commerce international
CNUCED/OMC



agence intergouvernementale
de la francophonie

**Expansion du commerce intra et inter-régional entre les pays de la CEMAC et de l'UEMOA :
Rencontre acheteurs/vendeurs sur le textile et l'habillement (Douala, Cameroun, novembre 2003)**

PROFIL D'ENTREPRISE/PRODUIT						
Entreprise:	SOCIETE COTONIERE DU NIGER (S.C.N)					
Contact (M./Mme)	Monsieur Moussa Mahamadou	Titre:	Aide - Comptable			
Adresse Postale:	BP 10 301					
Rue:	DU TERMINUS					
Ville:	Niamey	Pays:	Niger			
Tél.:	(227) 73 56 99	E-mail:	S.C.N-@intnet.ne			
Fax:	(227) 73 22 94	Internet:				
Année d'établissement:	1997	Nombre d'employées:	15			
ACTIVITÉS						
<input checked="" type="checkbox"/> Exportateur		<input type="checkbox"/> Grossiste / Détaillant		<input checked="" type="checkbox"/> Fabricant / Industriel		
<input type="checkbox"/> Importateur		<input type="checkbox"/> Négociant		<input type="checkbox"/> Autres (à préciser)		
DESCRIPTION					A*	V*
SH 520100 Coton, non cardé ni peigné					<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SH 520300 Coton, cardé ou peigné					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SH 5205 Fils de coton (autres que les fils à coudre), contenant 85% ou en poids de coton, non conditionnés pour la vente au détail					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Fils de coton, 85%, simples, non peignés					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Fils de coton, 85%, simples, peignés					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Fils de coton, 85%, retors, non peignés					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Fils de coton, 85%, retors, peignés					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SH 5207 Fils de coton (autres que les fils à coudre) conditionnés pour la vente au détail					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Fils de coton (autres que les fils à coudre), contenant 85% ou plus en poids de coton, conditionnés pour la vente au détail					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Fils de coton (autres que les fils à coudre), contenant moins de 85% en poids de coton, conditionnés pour la vente au détail					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SH 520811 Tissus de coton, 85% à armure toile, 100 g/m ² ou moins, écrus					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SH 520812 Tissus de coton, 85% à armure toile, plus de 100 g/m ² à 200 g/m ² , écrus					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SH 520813 Tissus de coton, 85% à armure sergé, 200 g/m ² , écrus					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SH 520832 Tissus de coton, 85% à armure toile, plus de 100 g/m ² à 200 g/m ² , teints					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SH 520852 Tissus de coton, 85% à armure toile, plus de 100 g/m ² à 200 g/m ² , imprimés					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SH 520859 Tissus de coton, 85%, 200 g/m ² , imprimés, nda					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SH 520942 Tissus dits "Denim", 85% de coton, 200 g/m ² ou plus					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SH 521011 Tissus de coton, mélangés avec des fibres synthétiques/artificielles, armure toile, 200 g/m ² , écrus, nda					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SH 5307 Fils de jute ou d'autres fibres textiles libériennes du N° 53.03					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Fils de jute ou d'autres fibres textiles libériennes, simples					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Fils de jute ou d'autres fibres textiles libériennes, retors ou câblés					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SH 560811 Filets confectionnés pour la pêche, en matières textiles synthétiques, artificielles					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SH 590390 Tissus imprégnés, enduits ou recouverts, avec de la matière plastique, nda					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SH 6109 T-shirts et maillots de corps, en bonneterie					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
T-shirts et maillots de corps, de coton, en bonneterie					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
T-shirts et maillots de corps, d'autres matières textiles, en bonneterie					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SH 620342 Pantalons et shorts, de coton, pour hommes/garçonnetts, nda					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SH 6305 Sacs et sachets d'emballage					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sacs et sachets d'emballage, de jute					<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sacs et sachets d'emballage, de coton					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sacs et sachets d'emballage, de lames de polyéthylène, de polypropylène					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sacs et sachets d'emballage, d'autres matières textiles synthétiques/artificielles					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sacs et sachets d'emballage, d'autres matières textiles					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autres (à préciser)					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SIGNATURE :

*A = Acheteur / V = Vendeur



**Expansion du commerce intra et inter-régional entre les pays de la CEMAC et de l'UEMOA :
Rencontre acheteurs/vendeurs sur le textile et l'habillement (Douala, Cameroun, novembre 2003)**

PROFIL D'ENTREPRISE/PRODUIT					
Entreprise:	FOYER ZEINABOU				
Contact (M./Mme)		Titre:			
Adresse Postale:	BP 354				
Rue:	Nouveau Marché Baie d'Along n° 32				
Ville:	Niamey	Pays:	Niger		
Tél.:	(227) 92 78 61	E-mail:	konatefatchima@yahoo.fr		
Fax:	(227) 74 19 04	Internet:			
Année d'établissement:	1984	Nombre d'employées:	12		
ACTIVITÉS					
<input type="checkbox"/> Exportateur	<input checked="" type="checkbox"/> Grossiste / Détaillant		<input type="checkbox"/> Fabricant / Industriel		
<input checked="" type="checkbox"/> Importateur	<input checked="" type="checkbox"/> Négociant		<input type="checkbox"/> Autres (à préciser)		
DESCRIPTION				A*	V*
SH 520100 Coton, non cardé ni peigné				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SH 520300 Coton, cardé ou peigné				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SH 5205 Fils de coton (autres que les fils à coudre), contenant 85% ou en poids de coton, non conditionnés pour la vente au détail				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Fils de coton, 85%, simples, non peignés				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Fils de coton, 85%, simples, peignés				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Fils de coton, 85%, retors, non peignés				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Fils de coton, 85%, retors, peignés				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SH 5207 Fils de coton (autres que les fils à coudre) conditionnés pour la vente au détail				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Fils de coton (autres que les fils à coudre), contenant 85% ou plus en poids de coton, conditionnés pour la vente au détail				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Fils de coton (autres que les fils à coudre), contenant moins de 85% en poids de coton, conditionnés pour la vente au détail				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SH 520811 Tissus de coton, 85% à armure toile, 100 g/m ² ou moins, écrus				<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
SH 520812 Tissus de coton, 85% à armure toile, plus de 100 g/m ² à 200 g/m ² , écrus				<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
SH 520813 Tissus de coton, 85% à armure sergé, 200 g/m ² , écrus				<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
SH 520832 Tissus de coton, 85% à armure toile, plus de 100 g/m ² à 200 g/m ² , teints				<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
SH 520852 Tissus de coton, 85% à armure toile, plus de 100 g/m ² à 200 g/m ² , imprimés				<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
SH 520859 Tissus de coton, 85%, 200 g/m ² , imprimés, nda				<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
SH 520942 Tissus dits "Denim", 85% de coton, 200 g/m ² ou plus				<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
SH 521011 Tissus de coton, mélangés avec des fibres synthétiques/artificielles, armure toile, 200 g/m ² , écrus, nda				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SH 5307 Fils de jute ou d'autres fibres textiles libériennes du N° 53.03				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Fils de jute ou d'autres fibres textiles libériennes, simples				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Fils de jute ou d'autres fibres textiles libériennes, retors ou câblés				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SH 560811 Filets confectionnés pour la pêche, en matières textiles synthétiques, artificielles				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SH 590390 Tissus imprégnés, enduits ou recouverts, avec de la matière plastique, nda				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SH 6109 T-shirts et maillots de corps, en bonneterie				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
T-shirts et maillots de corps, de coton, en bonneterie				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
T-shirts et maillots de corps, d'autres matières textiles, en bonneterie				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SH 620342 Pantalons et shorts, de coton, pour hommes/garçonnetts, nda				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SH 6305 Sacs et sachets d'emballage				<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sacs et sachets d'emballage, de jute				<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sacs et sachets d'emballage, de coton				<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sacs et sachets d'emballage, de lames de polyéthylène, de polypropylène				<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sacs et sachets d'emballage, d'autres matières textiles synthétiques/artificielles				<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sacs et sachets d'emballage, d'autres matières textiles				<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autres (à préciser) produits artisanaux cuir et peau -bijoux				<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

SIGNATURE :

*A = Acheteur / V = Vendeur



**Expansion du commerce intra et inter-régional entre les pays de la CEMAC et de l'UEMOA :
Rencontre acheteurs/vendeurs sur le textile et l'habillement (Douala, Cameroun, novembre 2003)**

PROFIL D'ENTREPRISE/PRODUIT					
Entreprise:	"ANATARA"				
Contact (M./Mme)	Madame Marcel Fadima	Titre:	Atelier Tissage Amélioré		
Adresse Postale:	BP 11 864				
Rue:					
Ville:	Niamey	Pays:	Niger		
Tél.:	(227) 74 02 83 / cel 93 73 43	E-mail:	marcelfadima@yahoo.fr		
Fax:	(227) 74 07 83	Internet:			
Année d'établissement:	1995	Nombre d'employées:	6 + temporaires		
ACTIVITÉS					
<input type="checkbox"/> Exportateur	<input checked="" type="checkbox"/> Grossiste / Détaillant		<input checked="" type="checkbox"/> Fabricant / Industriel		
<input type="checkbox"/> Importateur	<input type="checkbox"/> Négociant		<input type="checkbox"/> Autres (à préciser)		
DESCRIPTION				A*	V*
SH 520100 Coton, non cardé ni peigné				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SH 520300 Coton, cardé ou peigné				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SH 5205	Fils de coton (autres que les fils à coudre), contenant 85% ou en poids de coton, non conditionnés pour la vente au détail			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Fils de coton, 85%, simples, non peignés			<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Fils de coton, 85%, simples, peignés			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Fils de coton, 85%, retors, non peignés			<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Fils de coton, 85%, retors, peignés			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SH 5207	Fils de coton (autres que les fils à coudre) conditionnés pour la vente au détail			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Fils de coton (autres que les fils à coudre), contenant 85% ou plus en poids de coton, conditionnés pour la vente au détail			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Fils de coton (autres que les fils à coudre), contenant moins de 85% en poids de coton, conditionnés pour la vente au détail			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SH 520811	Tissus de coton, 85% à armure toile, 100 g/m ² ou moins, écrus			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SH 520812	Tissus de coton, 85% à armure toile, plus de 100 g/m ² à 200 g/m ² , écrus			<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
SH 520813	Tissus de coton, 85% à armure sergé, 200 g/m ² , écrus			<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
SH 520832	Tissus de coton, 85% à armure toile, plus de 100 g/m ² à 200 g/m ² , teints			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SH 520852	Tissus de coton, 85% à armure toile, plus de 100 g/m ² à 200 g/m ² , imprimés			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SH 520859	Tissus de coton, 85%, 200 g/m ² , imprimés, nda			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SH 520942	Tissus dits "Denim", 85% de coton, 200 g/m ² ou plus			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SH 521011	Tissus de coton, mélangés avec des fibres synthétiques/artificielles, armure toile, 200 g/m ² , écrus, nda			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SH 5307	Fils de jute ou d'autres fibres textiles libériennes du N° 53.03			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Fils de jute ou d'autres fibres textiles libériennes, simples			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Fils de jute ou d'autres fibres textiles libériennes, retors ou câblés			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SH 560811	Filets confectionnés pour la pêche, en matières textiles synthétiques, artificielles			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SH 590390	Tissus imprégnés, enduits ou recouverts, avec de la matière plastique, nda			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SH 6109	T-shirts et maillots de corps, en bonneterie			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	T-shirts et maillots de corps, de coton, en bonneterie			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	T-shirts et maillots de corps, d'autres matières textiles, en bonneterie			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SH 620342	Pantalons et shorts, de coton, pour hommes/garçonnetts, nda			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SH 6305	Sacs et sachets d'emballage			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Sacs et sachets d'emballage, de jute			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Sacs et sachets d'emballage, de coton			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Sacs et sachets d'emballage, de lames de polyéthylène, de polypropylène			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Sacs et sachets d'emballage, d'autres matières textiles synthétiques/artificielles			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Sacs et sachets d'emballage, d'autres matières textiles			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autres (à préciser)				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SIGNATURE :

*A = Acheteur / V = Vendeur



**Expansion du commerce intra et inter-régional entre les pays de la CEMAC et de l'UEMOA :
Rencontre acheteurs/vendeurs sur le textile et l'habillement (Douala, Cameroun, novembre 2003)**

PROFIL D'ENTREPRISE/PRODUIT				
Entreprise:	China – Niger United Cotton Industrie (CNUCI)			
Contact (M./Mme)	Aboubacar Kourouzane	Titre:	Directeur	
Adresse Postale:	BP 2456			
Rue:				
Ville:	Niamey	Pays:	Niger	
Tél.:	(227) 75 38 23 /75 25 94	E-mail:		
Fax:		Internet:		
Année d'établissement:	1999	Nombre d'employées:	800	
ACTIVITÉS				
<input type="checkbox"/> Exportateur	<input type="checkbox"/> Grossiste / Détaillant	<input type="checkbox"/> Fabricant / Industriel		
<input type="checkbox"/> Importateur	<input type="checkbox"/> Négociant	<input checked="" type="checkbox"/> Autres (production fibre de coton)		
DESCRIPTION			A*	V*
SH 520100 Coton, non cardé ni peigné			<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SH 520300 Coton, cardé ou peigné			<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
SH 5205	Fils de coton (autres que les fils à coudre), contenant 85% ou en poids de coton, non conditionnés pour la vente au détail		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Fils de coton, 85%, simples, non peignés		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Fils de coton, 85%, simples, peignés		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Fils de coton, 85%, retors, non peignés		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Fils de coton, 85%, retors, peignés		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SH 5207	Fils de coton (autres que les fils à coudre) conditionnés pour la vente au détail		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Fils de coton (autres que les fils à coudre), contenant 85% ou plus en poids de coton, conditionnés pour la vente au détail		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Fils de coton (autres que les fils à coudre), contenant moins de 85% en poids de coton, conditionnés pour la vente au détail		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SH 520811	Tissus de coton, 85% à armure toile, 100 g/m ² ou moins, écrus		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SH 520812	Tissus de coton, 85% à armure toile, plus de 100 g/m ² à 200 g/m ² , écrus		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SH 520813	Tissus de coton, 85% à armure sergé, 200 g/m ² , écrus		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SH 520832	Tissus de coton, 85% à armure toile, plus de 100 g/m ² à 200 g/m ² , teints		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SH 520852	Tissus de coton, 85% à armure toile, plus de 100 g/m ² à 200 g/m ² , imprimés		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SH 520859	Tissus de coton, 85%, 200 g/m ² , imprimés, nda		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SH 520942	Tissus dits "Denim", 85% de coton, 200 g/m ² ou plus		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SH 521011	Tissus de coton, mélangés avec des fibres synthétiques/artificielles, armure toile, 200 g/m ² , écrus, nda		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SH 5307	Fils de jute ou d'autres fibres textiles libériennes du N° 53.03		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Fils de jute ou d'autres fibres textiles libériennes, simples		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Fils de jute ou d'autres fibres textiles libériennes, retors ou câblés		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SH 560811	Filets confectionnés pour la pêche, en matières textiles synthétiques, artificielles		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SH 590390	Tissus imprégnés, enduits ou recouverts, avec de la matière plastique, nda		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SH 6109	T-shirts et maillots de corps, en bonneterie		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	T-shirts et maillots de corps, de coton, en bonneterie		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	T-shirts et maillots de corps, d'autres matières textiles, en bonneterie		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SH 620342	Pantalons et shorts, de coton, pour hommes/garçonnetts, nda		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SH 6305	Sacs et sachets d'emballage		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Sacs et sachets d'emballage, de jute		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Sacs et sachets d'emballage, de coton		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Sacs et sachets d'emballage, de lames de polyéthylène, de polypropylène		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Sacs et sachets d'emballage, d'autres matières textiles synthétiques/artificielles		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Sacs et sachets d'emballage, d'autres matières textiles		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autres (à préciser)			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SIGNATURE :

*A = Acheteur / V = Vendeur